

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2015**

<b>Date de la convocation : 03 février 2015</b> Date d'affichage : 26 janvier 2015	Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de votants : 7 Nombre de procuration :
<i>L'an deux mille quinze, le 03 février 2015, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 26 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	<b>Présents : MAZALAIGUE Joël, BOREL Louis Jean, PAVIER Denis, PEAGNO Jean-Pierre, VERNAY Thomas, GRANON Jonathan,</b> <b>Absents ayant donné procuration :</b>
<b>Secrétaire de séance : Jonathan GRANON</b>	<b>Absent(s) excusé(s) : PELTIER Ludivine</b>

**ORDRE DU JOUR** (ouverture de la séance à 20 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal du registre des délibérations du 10 décembre 2014, du 20 décembre 2014 et du 16 janvier 2015

La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 10 décembre 2014, du 20 décembre 2014 et du 16 janvier 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1/2014 – 20/12/2014 – Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur l'année 2014 afin de régulariser les comptes de trésorerie

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 6531. Indemnités Elus	50.30 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	50.30 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		49.23 €
D 668 : Autres charges financières		1.07 €
TOTAL D 66 : Charges financières		50.30 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

3. Délibération 2/2015 – 03/02/2015 – Vente de Bois parcelles 90p-91p

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'achat de l'entreprise GITEAU via l'Office National des Forêts, le pris ce vente des parcelles 90p-91p en forêt communale de Glandage soumise au régime forestier se monterait à 17 500 € soit 15.35 € le m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge le Maire de gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

4. Délibération 3/2015 – 03/02/2015 – Travaux d'Espaces Verts pour l'année 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis n°15.034 en date du 12/01/2015 de la Croix Rouge Française concernant les travaux d'espaces verts pour l'année 2015,

Le coût de l'opération s'élève à 2712.00 € H.T ou 3254.40 € TTC, une facturation intermédiaire sera faite le 30 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis, charge le Maire de gérer ce dossier et lui donne signature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

5. Délibération 4/2015 – 03/02/2015 – Achat de rehausseurs pour le bus scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de Glandage que Monsieur Sébastien VERNIER, parent d'élève de Glandage à engager des frais relatif au transport scolaire sur le point de la sécurité des enfants lors des trajets scolaires

Le 14 octobre 2014	3.00 € en espèces
Le 14 novembre 2014	2.50 € en espèces
Le 13 janvier 2015	5.99 en espèces
Le 13 janvier 2015	35.94 € par chèque
<b>COUT TOTAL DE LA DEPENSE</b>	<b>47.43 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ou refuse de rembourser quarante-sept euros et quarante-trois cents à Monsieur Sébastien VERNIER

Le Conseil Municipal charge et donne signature au Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

6. Délibération 5/2015 – 03/02/2015 – demande de subvention Lycée du Diois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention en date du 16 décembre 2014 du Lycée du Diois concernant un voyage scolaire à Barcelone pour un enfant scolarisé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de subventionner ce voyage à hauteur de 45 € (quarante cinq euros), charge le Maire de gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2015 – 03/02/2015 – Indemnités de Maire et d'adjoints

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa prise de fonction et de ses 2 adjoints à compter du 16 janvier 2015,

Vu le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux en pourcentage 1015 et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités alloués au Maire et aux Adjoints au Maire,

Vu la valeur de l'indice brut annuel 1015 au 1<sup>er</sup> juillet 2010 qui est de 45 617.63 €.

Délibère :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur le Maire, Louis Jean BOREL percevra l'indemnité de Maire au taux de 14 %,

Article 2 : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Pierre PEAGNO, percevra l'indemnité d'Adjoint au Maire au taux de 6.6 %,

Article 3 : Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint, Denis PAVIER, percevra l'indemnité d'Adjoint au Maire au taux de 6.6 %.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal au chapitre 65 (6531).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision et charge le Maire de gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2015 – 03/02/2015 – Délégation Communauté de Commune du Diois

Messieurs Louis Jean BOREL, Jean-Pierre PEAGNO, Denis PAVIER et Jonathan GRANON démissionnent de leur mandat de représentant de la commune de Glandage au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Diois.

La commune de Glandage sera représentée par Monsieur Joël MAZALAIGUE, conseiller municipal, cinquième dans l'ordre du tableau du dit conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et charge le Maire de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Diois.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

9. Délibération 8/2015 – 03/02/2015 – Délégué titulaire et délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Vercors

Vu le conseil municipal nouvellement mis en place, au 16 janvier 2015, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Monsieur Jean-Pierre PEAGNO, 1<sup>er</sup> adjoint au maire domicilié Les Maillefauds – 26410 GLANDAGE comme délégué titulaire,

Monsieur Jonathan GRANON, conseiller municipal domicilié le Château – 26410 GLANDAGE comme délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

<b>Emargements des membres du conseil municipal du 03 février 2015</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	
Ludivine PELTIER,	
Denis PAVIER, 2 <sup>ème</sup> adjoint	
Jonathan GRANON	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 <sup>er</sup> adjoint	